

## **Orientation 05-3: Valoriser les produits locaux et les exploitations agricoles**

### **Orientation 05-3: Valoriser les produits locaux et les exploitations agricoles**

Pour augmenter les performances économiques de leurs exploitations, les agriculteurs peuvent s'appuyer sur l'image du territoire, sur des modes de production et des produits de qualité, intégrés au territoire et respectueux des équilibres écologiques (reconnus par des labels et des certifications), et sur une agriculture de terroirs en lien étroit avec le tourisme. En ce sens, la diversification des productions et des métiers (agritourisme), voire la pluriactivité traditionnelle dans les vallées cévenoles (paysans-mineurs, paysans-artisans) sont autant de pratiques qui tendent à se développer.

La recherche de débouchés locaux et le développement de circuits courts au-delà des consommateurs locaux sont ainsi à développer. Dans le Parc national des Cévennes, la demande des particuliers et des collectivités pour les produits locaux est encore limitée, ce qui oblige les agriculteurs à rechercher des débouchés au-delà du Parc national, à un niveau régional ou national. Pour certains produits la différenciation territoriale peut être un atout pour conquérir de nouveaux marchés en dehors du territoire ou pour augmenter la clientèle touristique. La valorisation par la marque « Parc national des Cévennes », à construire collectivement, constitue alors une réelle opportunité de démarcation du territoire.

#### **• Mesure 5.3.1. Accompagner la diversification des productions**

*Les contraintes naturelles du territoire amènent certains agriculteurs à se diversifier pour obtenir des revenus suffisants. Cette diversification est souvent un atout pour la durabilité de l'exploitation. Les exploitants agricoles s'ouvrent notamment sur le tourisme, font découvrir leur métier et dégagent des revenus complémentaires par l'accueil sur site et la vente directe de leurs produits (réseaux de type « Bienvenue à la ferme », « Accueil paysan »,...).*

[...]

#### **Rôle de l'établissement public du Parc national**

Animation de l'élaboration du plan de développement de l'agritourisme et de la charte de cueillette

#### **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Régions, Départements

CDT, Cévennes écotourisme

Bienvenue à la ferme, Accueil paysans

Organisations professionnelles agricoles et touristiques

Syndicat du cueilleur

#### **• Mesure 5.3.2. Développer la transformation et les circuits courts**

Page 1 / 3

(c) 2024 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 29-09-2024 02:14

URL: <https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1404&id=5333&artlang=fr>

## Orientation 05-3: Valoriser les produits locaux et les exploitations agricoles

*Transformer les produits de l'exploitation et les commercialiser par des circuits courts permettent de mieux valoriser la production agricole.*

[...]

### **Rôle de l'établissement public du Parc national**

Partenaire technique et financier, avec priorité au coeur et à la zone tampon de la réserve de biosphère

### **Contributions des communes adhérentes**

Participation active à travers le portage et/ou le financement des ateliers de transformation

### **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Régions, Départements

Services départementaux et régionaux de l'Etat

EPCI et syndicats mixtes

Organisations professionnelles

- **Mesure 5.3.3. Valoriser les produits agricoles par la marque « Parc national des Cévennes »**

En application de la loi de 2006, les Parcs nationaux déposent et peuvent attribuer une marque collective attestant que les produits ainsi labellisés « s'inscrivent dans un processus écologique en vue notamment de la préservation ou de la restauration de la faune et de la flore ».

Cette marque « Parc national » est complémentaire avec les marques de qualités et appellations d'origine déjà organisées par filière et permet de mettre en avant des produits issus d'une agriculture extensive, intégrée dans le territoire du Parc national des Cévennes et respectueuse des équilibres écologiques.

[...]

### **Rôle de l'établissement public du Parc national**

Pilotage du déploiement de la marque « Parc national »

### **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Région Languedoc-Roussillon

Départements

Chambres consulaires

Groupes et organisations professionnels

Parcs Nationaux de France

Référence ID de l'article : #3485

Auteur : Alicia Lambert

# **Orientation 05-3: Valoriser les produits locaux et les exploitations agricoles**

Dernière mise à jour : 2014-07-31 12:19